

THEORIES DE LA CONCURRENCE ET CONCEPTIONS DE L'ÉTAT

Yves POIRMEUR*

ABSTRACT: Quelles sont les implications des théories de la concurrence sur la façon de concevoir l'État ? La concurrence est célébrée depuis les origines de l'économie politique comme ce qui fonde sa prétention à être une science¹ (Mill, 1854, pp. 278-279). Arme dans la lutte qui, sous l'Ancien Régime, encastraient les marchés dans les rapports sociaux, fermaient leur accès à tous les producteurs et réservaient l'achat de divers biens à certains acquéreurs, la libre concurrence a été idéalisée comme le *moyen naturel de fixer les prix et d'optimiser l'allocation des ressources rares*. Combinée, dans une économie monétaire, avec les notions d'intérêt et d'utilité, elle permet en effet de voir l'homme, conformément à l'habitus des capitalistes adoptant une *mentalité quantitative* (Jeannin, 1957, p. 131) comme un *homo oeconomicus* calculant au moyen de techniques comptables les coûts, les avantages et les risques des différentes opérations échanges possibles et maximisant ainsi ses propres utilités² (Demeulenaere, 2003, p. 86). Elle permet aussi et surtout d'imaginer l'existence d'un *système autorégulateur de marchés* « capable », sous certaines conditions, « d'organiser la totalité de la vie économique sans aide ou intervention extérieure » (Polanyi, 2009, p. 87)

KEY WORDS: *la concurrence, l'État, conception, le marché, l'ordre public.*

JEL CODE : K 10

* Professeur de science politique, Université de Versailles Saint-Quentin, FRANCE.

¹ S'il voit dans le principe de la concurrence la condition de possibilité de construction de la science économique, J. Stuart Mill nuance l'analyse des économistes anglais qui ont tendance « à exagérer l'effet de la concurrence, et à tenir peu de compte de l'autre principe (la coutume) qui la combat ». Il leur reproche de « s'exprimer comme s'ils pensaient que la concurrence produit effectivement dans toutes les circonstances, tous les résultats qu'on peut démontrer qu'elle tend à produire ». Il considère cependant que « c'est ce qu'on peut jusqu'à un certain point concevoir, si l'on considère que c'est seulement grâce au principe de concurrence que l'économie politique a quelque prétention au caractère scientifique. En tant que les rentes, les profits, les salaires, les prix sont déterminés par la concurrence, on peut leur assigner des lois. Supposez que la concurrence soit leur unique régulateur, et l'on pourra poser des principes d'une généralité étendue et d'une exactitude scientifique qui les régiront. C'est avec raison que l'économiste pense que c'est là son domaine propre ; et, considérée comme science abstraite ou hypothétique, on ne peut exiger de l'économie politique qu'elle fasse, et assurément elle ne peut faire davantage. Mais ce serait bien mal comprendre la marche actuelle des affaires humaines que de supposer que la concurrence exerce réellement cette influence de manière illimitée »

² Sur la naturalisation du principe de maximisation des gains